



CONSEIL DÉPARTEMENTAL BOUCHES-DU-RHÔNE

**DGAS**

# La mobilisation toujours au rendez-vous Engagés pour la défense de nos conquises sociales, pour un service social et médico-social fort et efficient

**L'**Assemblée Générale du 11 mars nous a réunis nombreux, en présentiel et en Visio autour de la restitution du RDV du mercredi 10 mars avec notre administration (DRH, DITAS, Enfance, insertion). Elle a permis d'élaborer ensemble les outils nécessaires à la défense de l'avenir de l'action médico-sociale dans notre Département. Nous avons pu échanger et débattre sur nos conditions de travail actuelles et des orientations politiques d'action sociale et médico-sociale. L'accompagnement des publics les plus vulnérables restant au centre de nos débats.

Le climat de travail, complexe et difficile, est constaté partout sur le terrain du fait notamment du contexte inédit de pandémie qui perdure et de sa gestion au quotidien. Ainsi si épuisement et désespérance par moment, effectifs réduits et besoin de renforts "spécial Covid-19" ont pu être formulés, C'est dans un climat dynamique, boostés de pouvoir enfin échanger de vive voix, que les propositions d'actions revendicatives ont été établies.

## Retour sur la rencontre du 10 mars 2021 :

► **Congés détente** pour les nouveaux agents recrutés (CESF, CSE, adjoints administratifs...) **Nous avons gagné !** La DRH nous a informés qu'après concertation avec leur direction juridique et « *que dans l'attente d'une réflexion sur la loi du 6/08/2019 relative au temps de travail* », les congés détente seraient à nouveau octroyés aux CESF, conseillères conjugales et adjoints administratifs travaillant dans les MDS. Restent encore en suspens la situation des CSE et de certaines secrétaires médico-sociale exerçant leurs missions à la médecine du travail ou en PMI-direction. Sur cette question, la DRH, qui a reconnu le faible nombre de personnes concernées, s'est engagée à réétudier les situations citées et doit dans les plus brefs délais revenir vers la CGT et la FSU.

**L'assemblée générale a décidé de laisser un délai d'une semaine à la DRH et de ré-interpeller celle-ci.**

À travers les semaines de détente, la collectivité a ouvert les hostilités sur le temps de travail, un enjeu à venir, déterminant pour tous les agents !

► **Respect de l'évaluation des travailleurs sociaux dans le cadre des demandes d'aides financières :** nous avons alerté et échangé avec Madame Riccio et Madame Foulon sur cette question. Mesdames les Directrices nous font part du peu de refus d'AMASES qui leur remontent et nous réaffirment « *qu'en aucun cas l'évaluation sociale des travailleurs sociaux n'est remise en question à condition qu'elle soit vraiment une évaluation sociale* » ; nous signifiant que, parfois, les écrits des professionnels ne relèvent pas d'une évaluation sociale et qu'il n'y a, en tous les cas, aucune consigne de la Direction de restreindre les aides financières.

Nous avons insisté sur le fait que les refus se situent en amont des remontées au central ; qu'un climat général de pression sur les travailleurs sociaux existe dans les MDS au prétexte « *de garantir l'argent public* » et que des pratiques de non instruction des demandes d'aide financière et de réduction des demandes d'aides, sont mises en place dans certaines MDS...

Les directions ont affirmé avoir entendu cette alerte et se disent ouvertes à l'étude de refus factuels pour ne pas faire « *d'un cas, une généralité.* »

**L'assemblée générale a décidé d'élaborer un inventaire des demandes d'aide qui font l'objet d'un rejet grâce à un outil qui est joint à ce compte rendu, (Cf. tableau), mais aussi en alertant à chaque rejet nos organisations syndicales.**

► **Politique d'aide sociale non discriminante surtout vis-à-vis des publics étrangers.** Nous avons évoqué là aussi, à certains endroits, le climat de sabotage des outils d'aide financière, les méthodes de dissuasion auprès des travailleurs sociaux afin qu'ils s'autocensurent et n'instruisent pas les aides financières pour les familles étrangères, régularisées ou en attente de régularisation. Madame la Directrice de la DITAS a réaffirmé « *qu'effectivement rien ne doit empêcher une demande d'AMASE* » et « *que dans le cadre de la protection de l'enfance, quand il y a des enfants, famille monoparentale ou pas, les aides financières doivent être instruites.* »

Nos organisations syndicales ont insisté sur le fait que rien dans le règlement de l'aide sociale n'empêchait l'aide financière aux personnes sans titre de séjour. La Directrice de la DITAS s'est engagée à mettre ce point à l'ordre du jour avec les adjoints sociaux et la Directrice de l'Enfance ; idem avec les Inspecteurs ASE. À suivre...



## Protection enfance-famille

Nous avons une nouvelle fois évoqué les besoins urgents qui aujourd'hui ne peuvent plus être différés en revendiquant :

- ▶ La création de places supplémentaires d'accueil d'urgence mais aussi de places pérennes
- ▶ La création de places adaptées aux enfants et adolescents en rupture de placement et présentant de gros troubles psychologiques.
- ▶ En dénonçant les projets annoncés qui n'ouvrent toujours pas (immeuble COUGIT pour 100 places d'accueil pour le MNA pour fin juin 2021 ?).

Si la Direction de l'enfance reconnaît « qu'il y a de nouveau des tensions ces dernières semaines dans l'accueil des enfants », elle nous redit que des appels à projets avec l'ARS sont en cours : l'ouverture de 6 places à l'Arbois se réalise enfin, le projet de développer l'accueil des tout-petits est prévu (« Maison des tout-petits »), les demandes d'extension avec des créations d'unité supplémentaires à Bois-Fleuri et à J.B. Fouques sont lancées, des projets de lieux de vie seraient « dans les tuyaux » mais que tout prend du temps... etc. Discours redondants sans avancées réelles sur le terrain !

### À ce jour :

- ▶ Aucune date concrète ni précision ou inauguration de projets ! Silence total sur la question des PAD, retirés des suivis des référents ASE !

Nos organisations syndicales ont rappelé avec force les besoins criants des enfants à protéger, la nécessité d'anticiper en permanence et le constat d'une collectivité trop passive et trop lente sur ces problématiques ! Depuis l'ouverture de l'Espace accueil-enfants en janvier 2021, 93 enfants ont été accueillis en deux mois !

**Info :** annonce par la Directrice de la DITAS de l'ouverture à l'Îlot Saint-Louis de 54 places d'accueil d'urgence pour femmes et enfants victimes de violences conjugales. Nous approuvons cette décision !

## Direction de l'Insertion

Madame la directrice de l'insertion se veut rassurante et revient sur la bienveillance qui anime la collectivité à l'égard des allocataires du RSA. Nous avons alors exprimé notre différence d'appréciation au regard des remontées du terrain et les alertes sur le nombre important de suspensions depuis novembre dernier, sur les discours délétères entendus sur certains pôles à l'égard des usagers, sur les dysfonctionnements dans certains pôles... Une A.G. spécifique avec les personnels de l'insertion a eu lieu le lundi 15 mars et nous en ferons un compte-rendu particulier prochainement.

Madame la Directrice de l'insertion se défend de telles postures ; c'est pourquoi elle propose une rencontre spécifique autour des dérives constatées sur le terrain et se tient à notre disposition.

*L'assemblée générale a décidé d'élaborer un inventaire des accueils en MDS portant sur une suspension de droit, grâce à un outil qui est joint à ce compte rendu, (Cf. tableau). Les collègues de l'insertion vont eux aussi apporter des éléments.*

Lors de l'Assemblée Générale la question du budget éducatif a été aussi abordée comme la situation de la Régie d'aide financière qui, après avoir été fermée 9 mois, a vu son activité baisser de près de 80 %. Nous demandons à tous de renouer avec cet outil essentiel !

## Retour sur les décisions de l'assemblée générale du 11 mars

Une AG riches et vivantes de laquelle sont issues de nombreuses idées et actions...

- ▶ Elaboration et dépôt d'un cahier revendicatif global qui vous sera transmis et déposé auprès de la DRH pour rencontre spécifique
- ▶ Recueil de données sur le nombre de personnes accueillies dans le cadre d'une suspension des droits
- ▶ Recueil de données sur le nombre et le type de refus aux demandes d'aides de façon générale ou sur la question spécifique du statut du public accueilli (Cf. tableau ci-joint)
- ▶ Demande d'enquête au CHSCT sur nos conditions de travail actuelles en MDS du fait de la gestion de la pandémie et de l'augmentation de nouveaux usagers en grande précarité et qu'il faut aider
- ▶ Demande de création d'un pool/renfort de travailleurs sociaux pour faire face à ces nouvelles demandes et besoins sur le terrain mais aussi capable de répondre au manque de personnel dû au Covid-19, maladie avérée, cas contact, AEA, etc.
- ▶ Demande de RDV avec le syndicat de la magistrature a été effectuée sur les questions de PAD notamment.S

### Des A.G. spécifiques sont organisées pour élaborer et penser nos revendications :

- ▶ Mardi 23 mars de 14h à 17h : assemblée générale dédiée aux personnels médicaux
- ▶ Mardi 30 mars de 14h à 17h : AG spécifique protection de l'enfance (équipes IP, suivi de placement)
- ▶ Mardi 13 Avril de 14h à 17h : assemblée générale globale

*Pour toutes ces AG qui se dérouleront à l'Hôtel du Département, nous avons pris soin de déposer 3 heures d'information syndicale pour chacune d'entre elles.*

***Soyons nombreux, mobilisés et forts face à la dégradation actuelles de nos outils de travail !***